AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

BANQUE DE TUNISIE

Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014

Aout 2014

SOMMAIRE

	Page
I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	**3**
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014	**5**

I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 19 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative I.X « Passifs éventuels» qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011, 2012 et 2013. Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et la banque n'a pas encore reçu de notification. Ainsi, l'impact sur les états financiers arrêtés au 30 juin 2014, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre avis ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 12/08/2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 JUIN 2014

Bilan	6
Etat des engagements hors bilan	7
Etat de résultat	8
Etat de flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10

BANQUE DE TUNISIE

BILAN

Exercice clos le "30/06/2014"

(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	97 597	113 099	166 380
AC2	Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	3.2	106 807	171 940	108 049
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 173 920	2 913 400	3 057 252
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	181 972	133 966	179 932
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	300 800	250 066	244 684
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	38 201	38 702	38 163
AC7	Autres actifs	3.7	21 760	23 210	31 888
TOTAL ACTIF			**3 921 057**	**3 644 383**	**3 826 349**

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des établissements Bancaires et Financiers	4.1	433 123	252 462	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 681 951	2 714 102	2 680 214
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	88 651	50 045	44 152
PA5	Autres passifs	4.4	131 986	83 142	128 669
TOTAL PASSIF			**3 335 711**	**3 099 751**	**3 247 074**

CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
CP1	Capital social	5.1	150 000	150 000	150 000
CP2	Réserves	5.2	340 518	305 872	305 872
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		481	394	394
CP6	Bénéfice de l'exercice		45 071	39 089	73 732
TOTAL CAPITAUX PROPRES			**585 346**	**544 632**	**579 275**

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			**3 921 057**	**3 644 383**	**3 826 349**

BANQUE DE TUNISIE

HORS BILAN

Exercice clos le "30/06/2014"

(Unité = en 1000 DT)

		Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
	Passifs éventuels		**893 365**	**940 330**	**986 824**
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	6.1	443 466	516 988	413 189
HB2	Crédits documentaires	6.2	180 899	233 342	253 635
HB3	Actifs donnés en garantie	6.3	269 000	190 000	320 000
	Engagements donnés		**194 021**	**189 805**	**153 857**
HB4	Engagements de financement donnés	6.4	193 321	189 016	153 157
HB5	Engagements sur titres		700	789	700
	Engagements reçus		**1 764 205**	**1 500 405**	**1 606 778**
HB6	Engagements de financement reçus		36 322	6 624	1 696
HB7	Garanties reçues	6.5	1 727 883	1 493 781	1 605 082

BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

Exercice de 06 mois clos le "30/06/2014"

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	112 021	99 127	212 924
Commissions (en produits)	7.2	21 841	18 588	39 108
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	10 021	8 647	18 368
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	13 744	8 954	11 477
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**157 627**	**135 315**	**281 876**
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	56 369	45 798	101 054
Commissions encourues		482	456	1 026
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**56 851**	**46 254**	**102 080**
PRODUIT NET BANCAIRE		**100 776**	**89 062**	**179 797**
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	14 700	14 384	27 406
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille investissement	7.7	295	-1 867	1 344
Autres produits d'exploitation		367	408	1 015
Frais de personnel		22 759	21 183	42 199
Charges générales d'exploitation		6 806	6 394	13 374
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 899	3 112	6 155
RESULTAT D'EXPLOIATION		**53 686**	**46 264**	**90 335**
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		215	22	214
Impôt sur les bénéfices		8 830	7 197	16 816
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**45 071**	**39 089**	**73 732**

BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice de 06 mois clos le "30/06/2014"

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	138 611	231 092	265 478
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-56 271	-91 032	-95 449
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		23 382	35 270	-3 265
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-125 360	-111 964	-109 371
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		1 295	45 817	235 751
Titres de placement		0	0	-34 574
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-26 418	-45 961	-48 928
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 087	8 428	-2 607
Impôt sur les bénéfices		-9 080	-12 242	-17 031
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		**-45 753**	**59 408**	**190 004**
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 739	10 283	11 340
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-48 405	-7 654	-27 870
Acquisition/ cession sur immobilisations		-2 678	-2 140	-4 164
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**-45 344**	**489**	**-20 693**
Activités de financement				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		44 361	-20 810	-12 689
Dividendes versés	8.3	-39 000	-27 000	-29 250
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		**5 361**	**-47 810**	**-41 939**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-85 735	12 087	127 372
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	4 883	16 970

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	**58 607**	**16 970**	**144 342**

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	**94 565**	**63,04%**
Dont		
Abdellatif EL KEKIH et Groupe	14 240	9,49%
Groupe Habib KAMOUN	8 428	5,62%
Actionnaires Etrangers	**55 352**	**36,90%**
Dont BFCM	50 689	33,79%
Autres	**83**	**0,06%**
Total	**150 000**	**100%**

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2014 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la

connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. Le processus de réservation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;
- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

- **Amortissement des immobilisations corporelles :**

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

- **Sortie d'actif des immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une

évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

- **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

- **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.

- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.

- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.

- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)**

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

- **Les actifs incertains (Classe 2)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.
Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

- **Les actifs préoccupants (Classe 3)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

- **Les actifs compromis (Classes 4)**

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) <u>Les provisions individuelles :</u>

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non

couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

B2) <u>Les provisions collectives :</u>

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.
Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Tx. Prov au 30/06/2014	Tx. Prov au 30/06/2013
Agriculture	25%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	50%	50%
Bâtiments et travaux publics	25%	25%
Tourisme	100%	100%
Promotion immobilière	20%	20%
Autres services	40%	40%
Commerce	40%	30%
Concours aux particuliers	40%	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

  Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la

comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.
Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soient des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soient des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de

la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la règlementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

Les comptes Epargne classique ;

Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la règlementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Caisse dinars	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Caisse devises	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

Banque Centrale de Tunisie	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
CCP et traveller's chèques	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Avoirs chez les établissements financiers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Prêts aux établissements financiers	**97 875**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	59 728	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Prêts aux organismes financiers spécialisés	38 147	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances rattachées	**1 266**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	1 155	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Crédits sur ressources ordinaires	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Créances sur crédit-bail	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Crédits sur ressources spéciales	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Financement sur ressources externes	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Financement sur ressources budgétaires	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances Impayés douteuses et litigieuses	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Créances impayés	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances au contentieux	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Couvertures comptables	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Agios réservés	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

(1.1.) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Engagements Bilan non performants	324 482	282 764	301 401
Engagements Hors bilan non performants	10 007	7 615	9 305
Total créances non performantes	**334 489**	**290 379**	**310 706**
Total créances	**3 895 311**	**3 658 365**	**3 821 562**
Taux des créances non performantes	**8,59%**	**7,94%**	**8,13%**
Provisions Bilan	193 610	174 101	181 797
Provisions Hors Bilan	9 070	4 087	8 761
Stock provisions fin d'exercice	**202 680**	**178 188**	**190 558**
Agios réservés	**12 811**	**10 278**	**10 128**
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	**64,42%**	**64,90%**	**64,59%**

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2013	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30/06/2014
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	201	134	74	261
Agios réservés sur ressources ordinaires	4 555	5 020	2 454	7 121
Agios réservés sur créances de leasing	54	87	80	61
Autres agios réservés	5 315	87	37	5 365
Total	**10 128**	**5 328**	**2 645**	**12 811**

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Radiations de 2014	Provisions au 30/06/2014
Provisions individuelles	181 797	21 714	9 901	0	193 610
Provisions collectives	30 542	0	0	0	30 542
Total	**212 339**	**22 023**	**9 901**	**0**	**224 152**

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions règlementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Quant à la circulaire BCT n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque n'a pas constitué des provisions additionnelles au 30 juin 2014.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 30/06/2014 :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois	] 3mois-1an]	] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	339 597	0	0	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Crédits sur ressources ordinaires	673 960	440 947	1 473 657	234 495	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances sur crédit-bail	2 733	4 924	15 331	162	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	570	8 711	983	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Crédits sur ressources spéciales	10 803	5 698	11 609	380	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances Impayés douteuses	12 013	0	0	0	**12 013**
Total	**1 039 676**	**460 280**	**1 501 580**	**235 037**	**3 236 572**

(2.2.) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	339 597	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Crédits sur ressources ordinaires	4 684	0	0	2 818 375	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances sur crédit-bail	0	0	0	23 150	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	10 264	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Crédits sur ressources spéciales	2 737	0	0	25 752	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances Impayés douteuses	0	0	0	12 013	**12 013**
Total	**7 421**	**0**	**0**	**3 229 151**	**3 236 572**

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres commercial	**175 723**	**129 047**	**1 75 724**
Titres de placement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Titres de transaction	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances rattachées	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Titres de propriété	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Titres de participation	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Parts dans les entreprises associées	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Parts dans les entreprises liées	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Fonds gérés par des SICAR	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Titres de créances	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Emprunts nationaux	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Obligations	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créances rattachées	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Provisions pour dépréciations de titres	Erreur !	Erreur !	Erreur !

	Liaison incorrecte.	Liaison incorrecte.	Liaison incorrecte.
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

La ventilation des titres de propriété pour la colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Titres de propriété	Erreur ! Liaison incorrecte.	**63 819**	**40 259**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Titres de participation (1.1)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	10 150	6 700	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Parts dans les entreprises associées (1.2)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	33 596	33 559	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Parts dans les entreprises liées (1.3)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	73	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Fonds gérés par des SICAR	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	20 000	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Titres de créances	Erreur ! Liaison incorrecte.	**25 000**	**451**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Emprunts nationaux	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	25 000	51	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Obligations	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	0	400	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	**253 273**	**88 819**	**40 710**	**301 383**

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Participations directes	27 333	150	0	27 483
Participations en rétrocession	109 468	10 000	6 700	112 768
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	**10150**	**6700**	Erreur ! Liaison incorrecte.

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
SICAV Croissance	777	37	0	814
SICAV Rendement	0	33 559	33 559	0

Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	**33 596**	**33 559**	Erreur ! Liaison incorrecte.

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Transport de Fonds de Tunisie « TFT »	1 000	0	0	1 000
Placements Tunisie SICAF	5 566	73	0	5 639
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE « GIT SA »	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis « GIT SARL »	60	0	0	60
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 849	0	0	4 849
Société de Participation Promotion et d'Investissement « SPPI »	454	0	0	454
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »	6 220	0	0	6 220
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	**73**	**0**	Erreur ! Liaison incorrecte.

(2) <u>Les provisions pour dépréciation de titres :</u>

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Provisions au 30/06/2014
Provisions sur Titres de participation	5 084	0	0	5 084
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 237	0	0	1 237
Provisions sur Fonds gérés	2 525	0	0	2 525
Total	**8 846**	**0**	**0**	**8 846**

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 30/06/2014, 38.201 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	8 427	7 821	8 418
Fonds de commerce	221	221	221
Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)	**8 837**	**8 231**	**8 828**
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	7 787	6 954	7 396
Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes	(3) **1 050**	**1 277**	**1 432**
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	53 231	51 153	51 548
Immeubles Hors exploitation	1 109	1 165	1094
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 406	1 423	1 406
Agencements	11 291	10 611	10 765

Matériels informatiques	25 421	24 812	24 997
Matériels bancaires	15 720	7 486	15 562
Matériel de transport	1 787	2 170	2 149
Immobilisations en cours	670	69	733
Autres matériels	7 663	15 545	7 533
Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)	**118 555**	**114 691**	**116 044**
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	81 404	77 266	79 313
Sous-total des immobilisations Corporelles nettes (3)	**37 151**	**37 425**	**36 731**
Total des valeurs immobilisées	**38 201**	**38 702**	**38 163**

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 30/06/2014
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	8 418	9	-	-	8 427
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
ST-Immobilisations incorporelles	**8 828**	**9**	**0**	**0**	**8 837**
Immobilisations corporelles					
Immeubles d'exploitation	51 548	1 683	-	-	53 231
Immeubles Hors exploitation	1094	15	-	-	1 109
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	-	-	1 406
Agencements	10 765	526	-	-	11 291
Matériels informatiques	24 997	425	-	-	25 421
Matériels bancaires	15 562	158	-	-	15 720
Matériel de transport	2 149	54	416	-	1 787
Immobilisations en cours	733	1 041	-	1 104	670
Autres matériels	7 533	129	-	-	7 663
ST-Immobilisations corporelles	**116 044**	**4 031**	**416**	**1 104**	**118 555**
Total des valeurs immobilisées	**124 872**	**4 040**	**416**	**1 104**	**127 392**

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Dotation 2014	Reprise 2014	Amortissements cumulés au 30/06/2014
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	7 207	391	-	7 598
Fonds de commerce	-	-	-	-
ST-Immobilisations incorporelles	**7 396**	**391**	**-**	**7 787**
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	27 804	1 116	-	28 920
Immeubles Hors exploitation	380	24		404
Terrains d'exploitation	-	-	-	-
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Agencements	8 545	203	-	8 748
Matériels informatiques	21 183	708	-	21 891
Matériels bancaires	13 603	217	-	13 820
Matériel de transport	1 135	149	416	868
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Autres matériels	6 663	90	-	6 753
ST-Immobilisations corporelles	**79 313**	**2 507**	**416**	**81 404**
Total des valeurs immobilisées	**86 709**	**2 898**	**416**	**89 191**

Description	Valeur brute au 30/06/2014	Amortissements cumulés au 30/06/2014	VCN au 30/06/2014
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	8 427	7 598	829
Fonds de commerce	221	-	221
ST-Immobilisations incorporelles	**8 837**	**7 787**	**1 050**
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	53 231	28 920	24 311
Immeubles Hors exploitation	1 109	404	705
Terrains d'exploitation	257	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	1 406
Agencements	11 291	8 748	2 543
Matériels informatiques	25 421	21 891	3 530
Matériels bancaires	15 720	13 820	1 900
Matériel de transport	1 787	868	919
Immobilisations en cours	670	-	670
Autres matériels	7 663	6 753	910
ST-Immobilisations corporelles	**118 555**	**81 404**	**37 151**

Total des valeurs immobilisées	**127 392**	**89 191**	**38 201**

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 30/06/2014 comme suit :

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2014 un montant de 21.760 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Siège, succursales et agences	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Comptes de régularisation	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Compensation reçue	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Compte d'ajustement devises	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Agios, débits à régulariser et divers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Débiteurs divers	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30/06/2014 un solde de 433.123 mille dinars contre un solde de 252.462 mille dinars au 30/06/2013 et se détaillent ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts à vue des établissements financiers	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**

	incorrecte.	**incorrecte.**	**incorrecte.**
Banques et correspondants étrangers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Organismes financiers spécialisés	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Emprunts auprès des établissements financiers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Emprunts en dinars	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Emprunts en devises	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dettes rattachées	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Comptes à vue	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes d'épargne	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes spéciaux d'épargne (1)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres Comptes d'épargne	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dépôts à terme	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Comptes à terme	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

Bons de caisse	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Certificats de dépôts	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres sommes dues à la clientèle	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total (2)	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

La ventilation des dépôts à vue et dépôts à terme pour la colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois	] 3mois-1an]	] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	**828 208**	**0**	**0**	**0**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes d'épargne	**0**	**0**	**720 182**	**0**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	702 446	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres Comptes d'épargne	0	0	17 737	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dépôts à terme	**582 148**	**311 713**	**158 578**	**0**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Comptes à terme	310 428	199 853	75 574	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Bons de caisse	4 720	12 360	5 004	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Certificats de dépôts	267 000	99 500	78 000	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

Autres sommes dues à la clientèle	**64 632**	**0**	**0**	**0**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Total	**1 474 988**	**311 713**	**878 760**	**0**	**2 665 461**

(2.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	**0**	**0**	**0**	**828 208**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes d'épargne	**0**	**0**	**0**	**720 182**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	702 445	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17 737	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dépôts à terme	**122 120**	**161 400**	**0**	**768 919**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Comptes à terme	50 120	78 400	0	457 335	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Bons de caisse	0	0	0	22 084	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Certificats de dépôts	72 000	83 000	0	289 500	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres sommes dues à la clientèle	**0**	**0**	**0**	**64 632**	Erreur ! Liaison incorrecte.
Total	**122 120**	**161 400**	**0**	**2 381 941**	**2 665 461**

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013

Total brut des emprunts et ressources spéciales	**88 104**	**49 360**	**43 558**
Ressources extérieures	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Ressources budgétaires	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dettes rattachées	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 88.651 mille dinars contre 50.045 mille dinars au 30/06/2013 et se présente ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013

4.4. Autres passifs :

Comptes de régularisation (1)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Compensation à régler	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Comptes d'ajustement devises	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Agios, Crédits à régulariser et divers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Provisions	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Provisions pour risques et charges diverses	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Provisions pour congés payés	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Provisions pour créances en hors bilan	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créditeurs divers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créditeurs / Opérations d'impôt	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créditeurs / Opérations BCT	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créditeurs / Opérations avec le personnel	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Créditeurs / Opérations sur titres	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Chèques à payer	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres Créditeurs	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 30/06/2014 et au 30/06/2013 :

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

V. NOTES RELATIVES AU BILAN - Capitaux propres :

Les composants des capitaux propres évoluent entre juin 2013 et juin 2014 comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Capital social	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Réserves et report à nouveau	**390 275**	**355 543**	**355 543**
Réserves légales	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Réserves Statutaires	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Réserves à régime spécial	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Réserves pour Réinvestissement Exonérés	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres réserves	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Report à nouveau	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Résultat de l'exercice	**45 071**	**39 089**	**73 732**
Situation nette	**585 346**	**544 632**	**579 275**

5.1. Tableau de variation des capitaux propres :

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2012	**112 500**	**11 250**	**215 602**	**24 040**	**57 830**	**915**	**49 277**	**63 379**	**534 793**
Augmentation de capital	37 500	-	-37 500	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2012	-	-	2 000	-	32 650	-521	-	-34 129	0
Reclassement réserves	-	-	-80 889	-4 409	85 297	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-29 250	-29 250

Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73 732	73 732
Capitaux propres au 31/12/2013	**150 000**	**11 250**	**99 215**	**19 630**	**175 777**	**394**	**49 277**	**73 732**	**579 275**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Résultat au 30/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	45 071	-45 071
Capitaux propres au 30/06/2014	**150 000**	**15 000**	**101 215**	**13 281**	**211 022**	**481**	**49 277**	**45071**	**585 346**

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 443.466 mille dinars contre 516.988 mille dinars au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
En faveur d'établissements bancaires et financiers	179 206	261 106	161 773
En faveur de la clientèle	264 260	255 882	251 416
Total	**443 466**	**516 988**	**413 189**

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ouverture de crédits documentaires	180 899	200 520	253 605
Acceptations à payer	0	32 822	30
Total	**180 899**	**233 342**	**253 635**

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
BTA / Appel d'offres BCT	55 000	0	70 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	214 000	190 000	250 000
Total	**269 000**	**190 000**	**320 000**

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Crédits en TND notifiés et non utilisés	150 875	160 781	137 716
Crédits en devises notifiés et non utilisés	42 446	21 722	15 441
Engagement sur billets de trésorerie	0	6 513	0
Total	**193 321**	**189 016**	**153 157**

Les colonnes 30/06/2013 et 31/12/2013 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 30/06/2014 à 1.725.182 mille dinars contre 1.493.781 mille dinars au 30/06/2013.

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 99.127 mille dinars au 30/06/2013 à 112.021 mille dinars au 30/06/2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Produits sur opérations interbancaires	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

	incorrecte.	**incorrecte.**	
Revenus des opérations de crédit	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Revenus des comptes débiteurs	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Commissions sur avals et cautions	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Report déport sur change à terme	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Produits sur opérations de leasing	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés au premier semestre 2014 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, au 30/06/2014, 21.841 mille dinars contre 18.588 mille dinars au 30/06/2013. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Commissions sur comptes	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Opérations guichet et opérations diverses	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Opérations sur titres	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Opérations avec l'étranger	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Commissions sur moyens de paiement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Commissions de gestion	**Erreur !**	**Erreur !**	**Erreur ! Liaison**

	Liaison incorrecte.	**Liaison incorrecte.**	**incorrecte.**
Total	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Intérêts/Titres de transaction	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Plus-value de cession/Titres de transaction	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Gains nets sur titres de placement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dividendes/Titres de transaction	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Plus-value de cession/Titres de placement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Gains nets sur opérations de change	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Différence de change sur opérations monétiques	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Produits sur change manuel	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Produits sur opérations de change en compte	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

	incorrecte.	**incorrecte.**	
Bénéfices sur opérations de change à terme	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus des obligations	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Revenus des titres de participation	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Revenus des parts dans les entreprises associées	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Revenus des parts dans les entreprises liées	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges sur opérations interbancaires	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**

	incorrecte.	**incorrecte.**	**incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 45.798 mille dinars au 30/6/2013 à 56.369 mille dinars au 30/06/2014. Cette variation se détaille comme suit :

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, au 30/06/2014, 482 mille dinars contre 456 mille dinars au 30/06/2013. Cette variation se détaille ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Commission d'aval sur opération de refinancement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Charges sur opérations de retrait monétique	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Frais d'interchange émis	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres commissions	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Dotations nettes aux provisions pour passifs	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Pertes sur créances irrécouvrables	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**

Récupération sur créances comptabilisées en pertes	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Pertes subies sur les titres en portefeuille	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Frais de gestion du portefeuille	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges de fonctionnement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Masse salariale	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Charges sociales	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres frais liés au personnel	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Régime d'intéressement	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Prime départ à la retraite	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Divers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Récupération sur personnel en détachement	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Télécommunication & courriers	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Maintenance et entretien	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**	**Erreur ! Liaison**

	incorrecte.	**incorrecte.**	**incorrecte.**
Services externes d'exploitation	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Achat de biens consommables	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Communication, marketing et Documentation	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Assurances, Droits et taxes	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Jetons de présence au conseil d'administration	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres services extérieurs	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**	**Erreur ! Liaison incorrecte.**
Total	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.	Erreur ! Liaison incorrecte.

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire encaissés	**138 611**	**121 998**	**265 478**
Intérêts et revenus assimilés	112 021	99 127	212 924
Commissions en produits	21 841	18 587	39 108
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	10 021	8 647	18 368
Ajustement des comptes de bilan	-5 272	-4 363	- 4 922

8.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges d'exploitation bancaire décaissées	**-56 271**	**-40 119**	**-95 449**
Intérêts encourus et charges assimilées	-56 369	-45 798	-101 054
Ajustement des comptes de bilan	98	5 679	5 605

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2014 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014. Ils se sont élevés à 39.000 mille dinars.

IX. PASSIFS EVENTUELS :

Courant le premier semestre de l'exercice 2014, la Banque de Tunisie a reçu en date du 07/04/2014 une notification pour une mission de contrôle social portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30/06/2014, les travaux de vérification sont toujours en cours et aucune notification des résultats de cette mission de contrôle n'a été reçue.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.